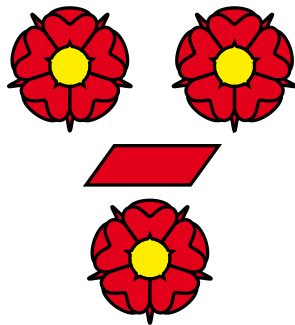


Neyruz, le dynamisme au service du cadre de vie !

l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°116
Novembre
2019



Cité de l'énergie

Neyruz

pour un avenir durable



FERMÉ LE DIMANCHE SOIR & LE LUNDI
RTE DE FRIBOURG 2 | 1740 NEYRUZ | 026 477 13 98

**Création-Intérieur
Bernard Gaillard**

Rideaux - Parquets
Décoration - Projets
Revêtements de sols

Route du Centre 6
Case postale 59
1772 Grolley

Tél. 026 / 466 26 65
Fax 026 / 466 27 62

info@creation-interieur.ch
www.creation-interieur.ch

CREATION INTERIEUR
B E R N A R D
G A I L L A R D

Carrosserie de la Patinoire SARL

Pascal Brügger

Tôlerie - Peinture au Four
Devis gratuit sans engagement
Voiture de remplacement - Service personnalisé

Atelier Marly
Rte de Corbaroche 42

026/436-30-32 1723 MARLY

Privé Neyruz
Rte de la Colline 20
026/477-32-16

Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :
mercredi 11 décembre 2019 à 20h15 dans la grande salle de l'Aigle Noir

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch).
 2. Investissement et financement 2019 : Remplacement d'un tracteur pour l'édilité
 3. Budget 2020
 - 3.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2020 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 12.12.2018)
 - 3.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.3. Investissement et financement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire
 - 3.4. Investissement et financement : Confirmation de la présence d'eau, secteur « Les Simon »
 - 3.5. Investissement et financement : Aménagement Giratoire carré
 - 3.6. Investissement et financement : Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils
 - 3.7. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
 4. Planifications financières communales 2020-2024
 5. Règlement sur le droit de cité communal – nouveau règlement
 6. Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions – nouveau règlement
 7. Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021
 8. Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021
 9. Divers
- Les différents textes et documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés ou commandés auprès de l'Administration communale. Ils peuvent également être consultés sur le site internet communal www.neyruz.ch.

Le Conseil communal



Bulletin de commande:

A noter que les documents suivants peuvent être téléchargés directement sur notre site internet www.neyruz.ch.

- Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.
- Veuillez m'envoyer le **budget 2020** détaillé.
- Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante:
- ou par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom:
- Adresse:

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz FR.





■ Point 2 - Investissement et financement 2019 : Remplacement d'un tracteur pour l'édilité

14 ans, c'est l'âge de notre vénérable tracteur de l'édilité, soit le petit Kubota, qui déneige et sale nos trottoirs, fauche le gazon du terrain de football et effectue d'autres petits travaux de génie civil.

Le Conseil communal avait budgété pour l'année 2019 un montant de CHF 10'000.- pour sa remise en état. Malheureusement, le montant est insuffisant pour ce faire. Votre Conseil communal a dès lors décidé de le remplacer par un nouveau tracteur avec lame à neige, saleuse et tondeuse. Cet investissement se monte à CHF 91'000.- TTC et peut se financer par nos liquidités. Cette dépense importante, qui n'était pas prévue dans le budget des investissements 2019, a toutefois été décidée par le Conseil communal afin de répondre aux exigences du déneigement des trottoirs et places de notre commune durant les mois d'hiver.

Le Conseil communal vous remercie de votre soutien pour l'achat de cet objet.

■ Point 3.3 - Investissement et financement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

Depuis plusieurs années, le nombre de classes de notre cercle scolaire est plus ou moins stable et ce malgré l'augmentation de la population. Il est très difficile pour les autorités de prévoir l'évolution exacte du nombre d'élèves et, par conséquent, de l'ouverture de nouvelles classes.

A ce jour, nous avons toujours pu faire face à la fluctuation du nombre d'élèves au niveau des bâtiments sans devoir effectuer de gros investissements. Pour l'année scolaire 2020-2021, nous prévoyons toutefois l'ouverture de deux classes, ce qui nous oblige à organiser l'installation d'un pavillon scolaire préfabriqué pouvant accueillir deux classes (26 et 23 places selon la norme en vigueur). De nos jours, il est fréquent de recourir à ce genre de bâtiment, facile à mettre en place, modulable, répondant à tous les critères de confort et de sécurité, tout en étant facile à démonter lorsque le besoin ne sera plus présent.

Cet investissement, d'un montant de CHF 400'000.-, est prévu pour une durée allant jusqu'à 5 à 6 ans, ce qui nous laisse le temps d'étudier l'agrandissement de notre école ou, éventuellement, une collaboration avec d'autres cercles scolaires, mais surtout de suivre très attentivement l'évolution du nombre des élèves. Le Conseil communal est conscient de l'importance de notre cercle scolaire et il mettra tout en œuvre pour offrir un cadre de vie scolaire en adéquation avec le bien-être de nos chères têtes blondes.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 400'000.- qui sera financé par un emprunt bancaire.



■ Point 3.4 - Investissement et financement : Confirmation de la présence d'eau, secteur « Les Simon »

La Suisse abrite environ 5% des réserves d'eau douce du continent européen. Environ 40% de l'eau potable provient de sources, un autre 40% est pompé des nappes phréatiques souterraines et les 20% restants proviennent des eaux de surface, principalement des lacs.

Fort de ce constat, la commune de Neyruz capte son eau de deux sources (sources du Bois des Fantômes et de la Côte de Rosé) dont le débit cumulé est de 120 litres/minutes.

Or, aujourd'hui, notre consommation est de 330 litres/minutes. Pas besoin de savants calculs pour se rendre compte du manque.

Heureusement, Neyruz fait partie de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest AESO, ce qui nous permet de combler ce déficit. Alors pourquoi chercher de l'eau ? L'eau achetée a un certain coût et, de ce fait, les charges pour Neyruz sont élevées. De plus, l'AESO achète son eau au Grabo quand il y a insuffisance, et avec la consommation en constante évolution, l'approvisionnement en eau pourrait devenir problématique.

Au regard de ce qui précède, le Conseil communal a initié une réflexion stratégique au sein de l'Association ainsi que dans un périmètre plus vaste afin de garantir une eau potable de qualité en quantité suffisante, comme l'exige l'OPBD (ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public) et l'ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, et au meilleur prix pour le consommateur. Le fait de connaître au mieux des propres ressources permettra d'établir une stratégie à long terme en matière d'approvisionnement d'eau.

En résumé, Neyruz se doit, comme n'importe quelle autre commune en Suisse, de garantir son approvisionnement en eau potable.

C'est pourquoi, sur la base d'une étude réalisée par la société GACM qui nous a confirmé la présence potentielle d'eau dans le secteur des « Simon », nous avons donc mandaté la société GeoExpert qui nous a transmis le rapport suivant.

L'étude sismique tant à prouver qu'il y a bel et bien de l'eau, dont le débit est estimé entre 300 et 2'000 litres/minutes.

Le Conseil communal vous invite par conséquent à accepter un crédit de CHF 150'000.- HT, financé par les liquidités, pour effectuer 4 forages de 50 m de profondeur en vue de déterminer le débit exact de l'eau disponible.

■ Point 3.5 - Investissement et financement : Aménagement Giratoire carré

1. Contexte

Ce giratoire dit – carré – (vis-à-vis de la Chaumière) règle la circulation au carrefour entre trois routes, soit la route cantonale, la route du Marchet et la route du Sécheron. Il a été construit au début des années 2000 dans le cadre du concept Valtraloc. Il répondait parfaitement aux besoins de l'époque en termes de flux de circulation, cf. Fig. 1. Le carrefour doit permettre de ralentir la vitesse du trafic, de favoriser son écoulement avec fluidité dans l'axe Fribourg - Romont tout en permettant aux usagers des autres routes d'accéder et de quitter aisément la route cantonale. Toutefois, aujourd'hui, la croissance du trafic depuis la construction du giratoire ainsi que la croissance attendue, tant du trafic de transit que du trafic d'accès au carrefour, nécessite de le réaménager.

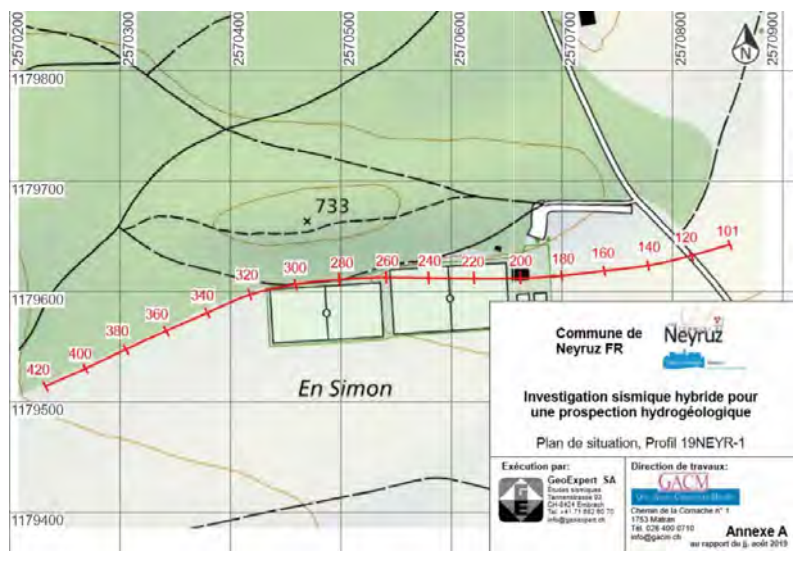


Fig. 1



De plus, il est observé que le giratoire existant n'est plus adapté à l'évolution du trafic particulièrement celui des poids lourds. En considérant également que le gabarit de la route cantonale va être modifié pour permettre l'aménagement des voies de mobilité douce, à quoi s'ajoute la valorisation, à venir, du secteur du Sécheron, un réaménagement du carrefour est rendu indispensable.

Le calendrier des travaux de la traversée du village prévoit la réalisation de la Séquence dite « 5 » (giratoire carré – giratoire Champ Didon) au plus tôt vers 2025 et la séquence dite « 4a » (pont CFF – giratoire carré) dans la continuité.

2. Réalisation par étapes

Au vu de cette planification, il est décidé de procéder par étapes dont la plus urgente (E0) est l'élimination des nuisances sonores dues à l'inadéquation du format du giratoire avec le trafic des poids lourds. Parallèlement, les études (E1) seront lancées pour étudier le carrefour et l'intégrer au nouveau tracé de la route cantonale. Ces études doivent permettre d'être en mesure de lancer rapidement des travaux dans l'hypothèse d'une mise en chantier majeure sur le secteur du Sécheron.

Le secteur du Sécheron (cf. Fig. 2) comprend plus de 30'000m² en zone à bâtir, certaines parcelles étant partiellement construites. L'indice de construction est de 1,7, ce qui permet un important potentiel de développement avec pour corollaire une croissance probable du trafic automobile.



Fig. 2

L'objectif de la démarche est de s'assurer que les difficultés puissent être anticipées et que les travaux de chaque étape contribuent à la réalisation de la version finale du projet.

3. Etape E0

L'étape E0 consiste à éliminer les émissions sonores provoquées par le passage des poids lourds, à savoir modifier les ralentisseurs (Fig. 3) qui n'assurent pas pleinement leur fonction, mais sont générateurs d'immissions sonores, et remplacer la construction du giratoire par un mini giratoire franchissable, (Fig. 4).



Fig. 3 Exemple de mini giratoire franchissable



Fig. 4 Exemple d'une infrastructure ralentisseur

4. Etape E1

L'étape E1 comprend l'étude pour déterminer la solution la plus efficace pour absorber le trafic avec fluidité dans la configuration du nouveau gabarit et de la nouvelle position de la route cantonale ainsi que de l'accès au secteur du Sécheron.

5. Etape E2

L'étape E2 consistera à réaliser l'aménagement en fonction de l'évolution des besoins du secteur du

Sécheron ou de la mise en chantier de la route cantonale, Séquence 5. Cette étape ne fait pas partie de la demande de crédit.

6. Demande de crédit

La demande de crédit a pour but de réaliser les étapes E0 et E1. Le montant estimé par les bureaux d'ingénieurs, génie-civil et trafic routier est de

CHF 200'000 TTC

- Selon la répartition suivante
- Etape E0 CHF 70'000 TTC
- Etape E1 CHF 130'000 TTC

Le Conseil communal vous invite à accepter cet investissement qui permettra de réduire les immissions sonores et de préparer le développement à venir du secteur du Sécheron ainsi que l'intégration du carrefour dans le nouveau tracé et gabarit de la route cantonale.

■ Point 3.6 - Investissement et financement : Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils

La construction du quartier résidentiel du Clédard arrive à son terme. Afin de ne pas laisser le secteur, propriété de la commune, à l'état de chantier, un avant-projet d'aménagement du Parc et de ses Promenades a été étudié. Pour ce faire, un architecte urbaniste et un bureau d'ingénieurs civils ont travaillé sous la conduite des Autorités communales en collaboration avec le Conseil de paroisse afin de développer des voies de communications de mobilité douce au plus près de la réglementation en vigueur.

Les bases légales et techniques qui font référence en la matière sont :

- la Constitution fédérale de la Confédération suisse : RS 101, art. 88 Cst.
- la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) : RS 704
- la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), RS 700
- la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), RS 741.01
- la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), RS 151.3

- la norme SN 640 070 (Trafic piétonnier, norme de base)
- la norme SN 640 075 (Espace de circulation sans obstacle)
- le guide de recommandations pour les autorités cantonales et communales d'exécution de l'OFROU
- les dossiers stratégiques pour la mobilité douce au niveau fédéral

L'aménagement du Parc et de ses Promenades est rythmé par la fin des travaux de construction des immeubles résidentiels d'une part (avec démolition de la rampe d'accès au chantier) et d'autre part, il doit être réalisé avant la mise en chantier de la Place de l'Eglise. L'évacuation des terres sera effectuée par la rampe d'accès au chantier au Sud sur l'Allée Jean-Tinguely. Toutefois, l'aménagement du Nord du Parc nécessitera le transit par la Place de l'Eglise.

■ Promenade Verdandi (Place de la Gare <-> Place de l'Eglise)

Les défis posés aux professionnels furent à la hauteur des pentes du site. En effet, l'altitude au niveau de la gare est de 686m sur mer, alors que celle de la Place de l'église est de 701m. La réglementation pour la mobilité douce exige une pente maximale de 6%, soit 6m de dénivelé pour une longueur horizontale de 100m. Ces données rapportées au Clédard nécessiteraient une longueur horizontale de 250m, ce qui correspond environ à la distance de la Gare à l'Aigle Noir. Sachant que la ligne droite entre la Place de la Gare et la Place de l'Eglise est de 150m, il est évident qu'il faille allonger le parcours. Au vu de ce qui précède, le tracé comprend des segments orientés selon les axes cardinaux. En prenant en compte la construction des futurs bâtiments, la topographie et la pente admissible, la solution consiste à longer les limites parcellaires. Le résultat respecte presque totalement la réglementation. La qualité du parcours permettra à l'utilisateur de la Promenade Verdandi de ne pas remarquer le % excédentaire à certains endroits et de s'élever tout en douceur.



Fig. 1

La largeur de la voie de mobilité respecte également la réglementation selon les normes VSS applicables aux voies mixtes piétons - vélos dans les deux sens, cf. Fig. 2.



Fig. 2

Afin de rendre la voie plus sûre, celle-ci est agrémentée de végétation qui permettra de ralentir les champions sur deux roues et sur roulettes ainsi que de créer des places ombragées pour les seniors sur leur chemin de promenade, cf. Fig. 1. Le type de revêtement n'est pas encore défini. En effet, le bitume n'est pas la solution la plus élégante. De plus, lors des grandes chaleurs, il est inconfortable pour les usagers. Un revêtement avec une texture minérale compatible avec les engins à roues et surtout à roulettes sera plus agréable pour les piétons (cf. Fig 2).

La voie de mobilité est construite de manière définitive, à l'exception des endroits où s'implanteront les futurs bâtiments. Le tracé prend en compte la construction des futurs immeubles sur le terrain communal.

■ Promenade des Vanils (Liaison Route de la Charrière – Place de l'Eglise)

Cette voie de mobilité est construite sur le bien-fonds du secteur résidentiel ainsi que sur le domaine communal. Le premier segment entre les bâtiments résidentiels sera finalisé au début 2020. Afin de permettre aux usagers qui le souhaitent de se rendre de la Route de la Charrière à la Place de l'Eglise et vice versa, la commune doit terminer le tronçon sur son bien-fonds. Dans le cas de ce segment, le défi fut également de respecter

les pentes concomitantes avec l'accès aux immeubles construits et le recouvrement des conduites. En effet, l'élévation entre les points bas et hauts est d'environ 3m et la distance d'environ 30m ce qui représente une pente de 10%. Après des optimisations, cette pente a été ramenée à 6%. Ainsi le parcours entre la Route de la Charrière et la Place de l'Eglise est conforme à la réglementation. Toutefois, au Nord, un important talus longe la voie de mobilité. Au vu de la situation actuelle de l'endroit, le talus sera meublé par des gradins, cf. Fig. 3.




Fig. 3

■ Places de parc juxtaposées à la Place de l'Eglise

L'aménagement des 3 places de parc permettra d'éliminer celles situées sur la Place de l'Eglise, espace qui sera entièrement réaménagé. Le bien-fonds sur lequel seront construites les places de parc sera propriété de la paroisse après échange de terrain avec la commune. La paroisse cédera une bande d'approximativement 90m² parallèlement à la route cantonale afin d'aménager la mobilité douce. Le coût de la construction fera l'objet d'un décompte entre les apports de la commune et de la paroisse dans le cadre des aménagements dans le périmètre.

■ Parc du Clédard

L'aménagement de la surface verte située à l'Est des immeubles du site du Clédard sera aménagée de façon à ce que le Parc puisse être emprunté sans embûche. Pour ce faire, le déplacement d'environ 2'000m³ de terre est nécessaire, ceci afin d'adoucir les pentes et d'assu-



plans et annexes nécessaires (art. 135a de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et 89a du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC)).

Afin de percevoir un émolument pour cette nouvelle prestation et vu l'ancienneté du règlement actuel, la commune de Neyruz, par le biais de ses autorités, propose à l'Assemblée communale une révision totale du règlement du 21 décembre 2007 sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions dont vous trouverez ci-dessous les principaux changements.

Le calcul de l'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. Nous n'allons pas changer ce mode de faire.

■ **Taxe fixe :**

- Au lieu d'une taxe fixe de CHF 100.- pour toutes les demandes, nous vous proposons d'adapter les tarifs en tenant compte des particularités de chaque procédure (PAD CHF 400.-, procédure simplifiée CHF 100.-, procédure ordinaire CHF 150.-).

■ **Taxe proportionnelle :**

- Le règlement actuel prévoit que le montant de cette taxe se situe dans une fourchette allant de CHF 100.- à CHF 50'000.- mais, en pratique, l'émolument perçu correspond au 50% des émoluments demandés par les services de l'Etat et par la Préfecture.
- Nous vous proposons désormais de fixer un émolument basé sur un tarif horaire. Nous estimons ce mode de faire plus juste car il correspondra au temps consacré par toutes les personnes en charge du dossier au niveau communal. En effet, un dossier peut être plus ou moins complexe et ceci ne dépend pas forcément du type de procédure utilisée, ni des montants des émoluments perçus par les autorités cantonales. Selon nos estimations basées sur les montants actuellement perçus pour les émoluments et le temps consacré auxdits dossiers, nous fixons le tarif horaire à CHF 150.-. Ainsi, les émoluments facturés au requérant ne devraient pas subir de grands changements par rapport à ceux facturés actuellement.

■ **Saisie électronique des demandes de permis de construire :**

- Quant au soutien à la saisie électronique des dossiers à la place du requérant, il est proposé de fixer l'émolument en fonction du temps effective-

ment consacré à la saisie, selon un tarif horaire de CHF 150.-, tarif appliqué alors à l'ensemble des prestations de la commune liées aux constructions.

■ **Contributions de remplacement des places de parc et des places de jeux :**

- Enfin, en ce qui concerne ces contributions, nous vous proposons de les supprimer car sur le territoire communal de telles constructions sont possibles et nécessaires.

Dès lors, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 11 décembre 2019 d'adopter le nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Le règlement ne figurant pas dans le présent journal d'information, il peut être consulté et téléchargé sur le site internet communal. Il est également disponible à l'administration communale.

■ **Point 7 - Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021**

■ **Point 8 - Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021**

Suite à des démissions, de nouveaux membres doivent être élus lors de l'Assemblée communale du 11 décembre prochain.

Les membres de la Commission financière et ceux de la Commission d'aménagement sont élus par l'Assemblée. Un membre doit être élu au sein de la Commission financière et deux membres au sein de la Commission d'aménagement.

Chaque citoyen peut faire acte de candidature, laquelle sera soumise à élection par l'Assemblée communale. Les membres des Commissions sont élus ou nommés en début de législature. Toutefois des élections complémentaires peuvent avoir lieu en cours de législature. Le site Internet vous informe sur les différentes Commissions communales. Vous pouvez annoncer votre candidature en envoyant un courriel à l'adresse neyruz@neyruz.ch.



**La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest
ouvre un nouveau point de vente
à Neyruz en 2020**

Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest

Route de Moncor 12
1752 Villars-sur-Glâne
026 408 40 00
www.universlaraiff.ch

RAIFFEISEN

UNIVERS LaRaiff'
RAIFFEISEN FRIBOURG-OUEST



Le budget

■ Extraits des budgets 2020 et commentaires

Une bonne nouvelle ... nous vous proposons de reconduire la pause fiscale pour une année encore et ceci avec le taux pratiqué pour 2019, soit le coefficient de 0.81.

Le budget de fonctionnement 2020 présente un excédent de recettes de CHF 510'310.00 pour un total des dépenses de CHF 10'926'758.00 et un total des recettes de CHF 11'437'068.00.

En comparaison du budget 2019, nous constatons une stabilisation des charges (+ 0.42 %) et une nette augmentation des recettes (+ 4.69 %). La stabilisation des dépenses, qui comprennent néanmoins dans chaque

dicastère des moyens suffisants, par exemple pour entretenir notre patrimoine ou pour des actions ponctuelles, est surtout due aux dépenses liées. Celles-ci nous sont facturées pour l'année 2020 selon les chiffres de notre population légale au 31.12. 2018 (2567 personnes) et cette dernière a diminué de 26 personnes depuis le 31.12.2017. Les dépenses liées cantonales diminuent de 0.3 % et les régionales augmentent de 1 %. Nous constatons aussi que des dicastères comme l'enseignement ou la santé présentent des soldes budgétaires en légère diminution. Quant à l'augmentation des recettes, c'est le bond spectaculaire des impôts irréguliers qui « marque » notre budget 2020. Ceux-ci, qui comprennent les impôts sur les gains immobiliers et les mutations, sont estimés à CHF 900'000.00. Cette augmentation provient en grande partie de la mise sur le marché des appartements liés au projet « Le Clédard ».

Récapitulation Budget de fonctionnement

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	1 113 990,06	462 164,89	1 229 215,00	511 500,00	1 162 185,00	481 550,00
1 Ordre public	162 161,15	87 728,20	178 655,00	84 600,00	194 015,00	86 200,00
2 Enseignement et formation	3 208 410,37	142 214,07	3 345 020,00	130 200,00	3 321 255,00	129 780,00
3 Culte, culture et loisirs	343 866,92	127 795,35	536 391,00	120 610,00	493 977,00	127 560,00
4 Santé	931 980,40	18 278,00	960 550,00	11 000,00	957 450,00	11 000,00
5 Affaires sociales	1 424 655,79	23 315,10	1 574 569,00	27 200,00	1 594 570,00	27 200,00
6 Transports et communications	603 984,36	86 733,30	744 135,00	65 700,00	782 235,00	73 800,00
7 Protection + Am. Environnement	1 442 636,33	987 191,04	1 662 826,00	896 700,00	1 719 766,00	946 600,00
8 Economie	33 852,70	4 895,00	28 990,00	10 150,00	53 480,00	6 950,00
9 Finances et impôts	1 111 272,24	8 443 088,98	620 500,00	9 067 000,00	647 825,00	9 546 428,00
Totalisation	10 376 810,32	10 383 403,93	10 880 851,00	10 924 660,00	10 926 758,00	11 437 068,00
Résultat	6 593,61		43 809,00		510 310,00	

Récapitulation Budget des investissements

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Ordre public	122 098,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Enseignement et formation	7 539,00	0,00	260 000,00	0,00	456 300,00	0,00
3 Culte, culture et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Affaires sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Transports et communications	776 420,85	0,00	4 920 000,00	700 000,00	3 817 000,00	700 000,00
7 Protection + Am. Environnement	1 399 738,91	154 278,50	4 820 000,00	195 000,00	3 822 000,00	260 000,00
8 Economie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Finances et impôts	150 000,00	0,00	2 310 000,00	520 000,00	2 018 750,00	0,00
Totalisation	2 455 797,11	154 278,50	12 310 000,00	1 415 000,00	10 114 050,00	960 000,00
Résultat		2 301 518,61		10 895 000,00		9 154 050,00

Quant au budget des investissements, il présente un excédent de dépenses de CHF 9'154'050.00. La somme des investissements déjà votés est importante : CHF 6'144'050.00. Il comprend aussi les 4 investisse-

ments à l'ordre du jour de l'Assemblée communale pour CHF 1'450'000.00 et des intentions de dépenses de CHF 1'820'000.00 (voir tableau ci-dessous).

Budget des investissements 2020

	Dépenses 10 114 050,00	Revenus 960 000,00	Excédent dépenses -9 154 050,00
Détails			
Investissements déjà votés (soldes)			6 144 050,00
Etude avant-projet AES et école			56 300,00
Assainissement Ouest Village			1 410 000,00
Giratoire Champ Didon			140 000,00
Compétence financière - transactions immobilières			198 750,00
Prêt relais à Neyerger SA p/installations PV et construction microréseau			200 000,00
Assainissement conduites EP et séparatif EU			3 082 000,00
Aménagement Place de la Gare et raccord. nouvelle halte CFF			1 630 000,00
Idem - Participation Anura SA			-700 000,00
Aménagement route de La Charrière			127 000,00
Investissements à l'ordre du jour de l'AC			1 450 000,00
Installation de deux classes dans un pavillon scolaire			400 000,00
Confirmation présence eau - secteur Les Simon			150 000,00
Aménagement Giratoire carré			200 000,00
Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils			700 000,00
Taxes de raccordement EP & EU			-260 000,00
Intentions de dépenses			1 820 000,00

Des informations plus détaillées par centre de charges et par dicastère vous seront données lors de l'Assemblée communale de décembre.

■ Plans financiers 2020 – 2024

Le Conseil communal a élaboré, en application de la Loi sur les communes, sous le titre de plans financiers, un programme d'investissements et une évaluation des charges et produits du compte de fonctionnement pour les cinq prochaines années. Ces plans financiers sont adoptés par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. L'Assemblée communale en prend acte. Il s'agit avant tout d'un tableau de bord permettant à l'Exécutif communal et à la Commission finan-

cière d'avoir une vision à moyen terme et de faire évoluer les priorités.

Le plan financier des investissements comprend de gros montants à engager, mais aussi l'espoir de nouvelles recettes par les ventes de parcelles de terrain. Si celles-ci ne pourront se faire dans ce laps de temps, les frais inhérents à leurs équipements ne seront pas engagés, mais cela nécessitera aussi la fixation de priorités plus contraignante.

Planification des investissements 2020 - 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Total sur 5 ans
Dépenses	10 114 050,00	2 640 000,00	4 810 000,00	7 780 800,00	9 230 000,00	34 574 850,00
Produits	960 000,00	6 115 000,00	5 905 000,00	3 341 415,00	0,00	16 321 415,00
Bénéfice / Perte	-9 154 050,00	3 475 000,00	1 095 000,00	-4 439 385,00	-9 230 000,00	-18 253 435,00
Intérêts moyens (1.2%)	109 848,60	-41 700,00	-13 140,00	53 272,62	110 760,00	
Amortissements (2.5%)	228 851,25	-86 875,00	-27 375,00	110 984,63	230 750,00	

Le plan financier du compte de fonctionnement s'est fait avec un taux fiscal de 0,81. Il comprend les frais financiers de tous les engagements et intentions d'investissements figurant dans le plan financier des investissements

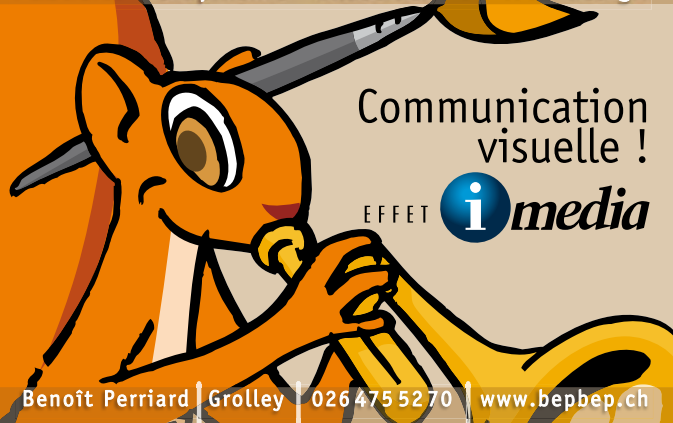
ainsi qu'une estimation de l'évolution de l'ensemble des charges et recettes annuelles liées au fonctionnement de notre ménage communal.

Planification du compte de fonctionnement 2020 - 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges	12 107 731,60	12 002 989,61	12 357 190,43	12 779 531,72	13 142 463,53
Produits	12 508 193,00	12 713 593,71	12 870 315,73	12 832 301,62	13 075 368,62
Bénéfice / Perte	400 461,40	710 604,10	513 125,30	52 769,90	-67 094,91



Publicité - Graphisme - Illustrations - Web design



Benoit Perriard | Grolley | 026 475 5270 | www.bepbep.ch



J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture
Revêtement façade éternit
Réparations en tous genres

Route des Simon 29
1740 NEYRUZ
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80
Natel 079 - 627 14 63



www.transvoirie.ch

026 470 45 45

CRÉATEUR DE SOLUTIONS
POUR VOS DÉCHETS



@ Transvoirie Fribourg

JOSÉ PYTHOUD
Maîtrise fédérale

PEINTURE
PAPIER PEINT
DÉCORATION

Maison Rouge 14
1754 Corjolens

Tél. 079 634 41 75
Fax 026 477 31 68

A votre service depuis plus de 30 ans



Vitrerie - Glaserei
RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com

CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES NYMPHÉA

Theres Dobos



Massage thérapeutique
Réflexologie plantaire
Réflexochromie
Drainage lymphatique
Massage assis AMMA
Ortho-Bionomy ®
Fleurs de Bach
Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie
Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz
Tél. 026 477 25 05



L'ADMINISTRATION
COMMUNALE ET LE
CONSEIL COMMUNAL
VOUS SOUHAITENT
D'AGRÉABLES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE



EN FACE DE LA GARE

**VOTRE MIGROS NEYRUZ VOUS
ACCUEILLE TOUS LES JOURS DÈS
07:30. RENDEZ-NOUS VISITE !**

JUSQU'AU 31.12.2019

10%

**Sur présentation de ce bon, profitez
d'une réduction de 10% valable sur tout
l'assortiment de votre Migros Neyruz***

*voir conditions en magasin

Près de chez vous.

Votre spécialiste de fenêtres:



Chassot + Fils

Associé: Olivier Scherly
Menuiserie Maîtrise Fédérale
Route du Moulin-Neuf 50, 1725 Posieux
Tél. 026 401 14 77, Fax 026 401 16 77
info@chassot-fils.ch

EgoKiefer
Fenêtres et portes



Produits locaux, artisanaux
et éco-responsables

Neyruz - 026.477.33.32
neyruz@marchon-favre.ch



079 515 96 33



taxideneyrus@bluewin.ch



Bertschy Automobiles SA

Rte de Fribourg 15 - 1740 Neyruz
026/477.18.32
www.bertschyautomobiles.ch



Nouvel agent !!!



RENAULT
Passion for life

Laiterie-fromagerie
Fam. Pasquier Philippe
Rte du Puits 2
1740 Neyruz
026/ 477 18 12



NOUVEAU: Automate à fondue

Gruyère AOC - Vacherin AOC
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30
Samedi	8h00 - 12h00 / 15h00 - 18h30
Dimanche + jours fériés	8h00 - 11h00

ART-TISONS
TAILLEURS DE PIERRE

GAMME MONDO 3
PIERRE-OLLAIRE
OFFRE SUR DEMANDE

CHEMINÉE SUR MESURE
FOYER M-DESIGN
OFFRE SUR DEMANDE

www.art-tisons.ch
info@art-tisons.ch

Z.I. in Riaux 29
1728 Rossens
026 411 92 22

MONDO 3M 3'680.- TTC*
Modèle neuf | *Montage non-compris, offre soumise à conditions





Je suis là pour vous à Neyruz.

Susanne Berger, Conseillère en assurances et prévoyance
T 026 347 33 12, susanne.berger@mobiliere.ch

Agence générale de Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14, Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch





votrecourtier.ch

Forfait de CHF 7'500.- HT pour la vente
de votre bien immobilier, **service complet**

visite virtuelle 360°, home staging digital, conseil juridique

www.votrecourtier.ch
fribourg@votrecourtier.ch
026 430 01 84
1723 Marly

Institut d'Energétique et Acupuncture Traditionnelles Chinoises

Valérie Portes
Infirmière - Acupuntrice



Rue du Centre 14
1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)78 654 24 36

LA TOMATE
PIZZERIA

PIZZA AU FEU DE BOIS

RESTAURANT PIZZERIA LA TOMATE

RTE DE L'ECOLE 16
1753 MATRAN
026 401 40 00

WWW.LA-TOMATE.CH

JARDINIER-PAYSAGISTE



A. Angéloz Sàrl

Production et vente
de plantes en pots
Espace fleurs coupées
Création & entretien de jardins

026 475 52 51 1782 Belfaux www.horticulture-angeloz.ch

MONCOR AUTO

MONCOR AUTOMOBILES SA

Rte de Chandolan 6
752 Villars-sur-Glâne 1
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch
www.moncorauto.ch



PEUGEOT



CITROËN



DS AUTOMOBILES

Informations officielles

■ Visitez le site internet communal www.neyruz.ch

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y trouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, petite enfance, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz FR. Une table ouverte a lieu chaque 3^{ème} mardi du mois sur des thèmes d'actualités communales et projets en cours.



Notre commune est également présente sur Facebook. Des informations communales y sont régulièrement publiées.



Le site vous permet également d'effectuer diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF.

■ Cartes d'identité et passeports

- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

Centre de biométrie - Rte d'Englisberg 11-1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 26
Informations : www.fr.ch/spomi
Commande : www.passeportsuisse.ch

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 916 15 50.





A conserver !

■ Principaux contacts

■ Urgences

- Alarme du feu 118
M. Christophe Pierret, commandant
CSPI MAN 079 316 27 86
- Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
- Centre Anti-poison 145
- Médecin de garde 026 350 11 40
- Service Ambulance de la Sarine SAS 144
- Police 117
- Fontainier communal M. Gilbert Defferard 079 250 99 52

■ Administration

- Responsable administrative
Mme Ariane Menoud 026 916 15 50
Secrétariat communal / e-mail neyruz@neyruz.ch
- Voirie de Neyruz (local du feu) 026 916 15 79
- Syndic : M. Martial Wicht 079 333 67 09
- Forestier communal :
M. Jean-Paul Borne 079 606 35 37

- Gérant des cultures
et inspection du bétail :
M. Jean-Louis Schafer 026 477 32 15
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477 18 01
- M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
- Section des Samaritains : www.samaritains-neyruz.ch
Prêt de matériel,
Mme Anne-Lise Faoro 026 477 18 89
ou 076 579 18 89
Présidente, Mme Fabienne Chappuis 026 401 16 21
- Cure catholique romaine 026 477 12 20
- Paroisse réformée 026 309 24 90
- Gendarmerie cantonale de
Prez-vers-Noréaz Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55
- Service Social Arcos, Rosé 026 477 16 88
- École enfantine 026 916 15 70
- École primaire 026 916 15 60
- Congélateur collectif,
M. Jean-Marc Schorderet 079 478 88 05

■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	13h30 à 16h00

Veille de fête = le bureau est fermé à 16h00

En dehors de cet horaire = sur rendez-vous

■ Bureau communal – fermeture annuelle

Pendant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que le bureau communal sera fermé du 20 décembre 2019 au 3 janvier 2020, reprise le lundi 6 janvier 2020. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2020.



■ Déchetterie communale

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin. Les heures d'ouverture sont :

- mardi :** 16h30 à 19h00
- jeudi :** 16h30 à 19h00 - Fermée le 26.12. et 02.01.2020
- samedi :** 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

- La déchetterie est réservée à la population de la commune.
- Les dépôts en dehors des heures d'ouverture aux abords de la déchetterie sont interdits.
- L'utilisation de la déchetterie est soumise au règlement communal sur la gestion des déchets.
- Les contrevenants sont passibles d'amendes.



■ Cartes journalières CFF « FlexiCard »



L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet www.neyruz.ch, 2 FlexiCards CFF au prix de CHF 38.00 par jour et par carte. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse neyruz@neyruz.ch

Prérequis : avoir 18 ans et être Suisse. Une rémunération est versée aux participants.



■ Commande de bois de feu



Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à Forêts-Sarine : www.forets-sarine.ch
Un formulaire de commande PDF est téléchargeable.

■ Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter l'administration communale.

■ Transports de personnes à mobilité réduite



Pour les besoins en transports, vous pouvez contacter :

Fondation PassePartout au 026 422 56 20

Le transport est prévu seulement pour des personnes à mobilité réduite.

La Croix-Rouge Fribourgeoise au 026 347 39 40

■ Croix-Rouge fribourgeoise



S'agissant des services disponibles, nous vous renvoyons sur le site de la Croix-Rouge (www.croix-rouge-fr.ch) pour plus de renseignements.

■ Réseau santé de la Sarine



Foyer de jour : Un lieu de vie et de partage

Une équipe professionnelle à votre service pour

- Favoriser le maintien à domicile
- Entretenir les capacités et l'autonomie
- Maintenir des liens sociaux
- Soutenir les proches

RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Nous contacter

Foyer de jour – Home médicalisé de la Sarine
Av. Jean-Paul II 10, 1752 Villars-sur-Glâne

026 422 57 46 – hms.santesarine.ch/fr/foyer-de-jour

■ Pro Senectute Canton de Fribourg

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

- Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôt par une personne expérimentée.
- Cette offre s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg.
- Pour remplir votre déclaration d'impôt il faut vous inscrire et vous rendre aux « bureaux » prévu à cet effet dans différentes communes du canton ou chez Pro Senectute.
- Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Nous vous recommandons de vous adresser à une fiduciaire pour les déclarations d'impôts compliquées.

Remarque importante :

Ce service est actif chaque année uniquement de fin janvier à fin mars.

Coût pour ce service ?

- Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.– (durée max. 1 heure)
- Une simple déclaration d'impôt qui demande plus qu'une heure de travail, un supplément de CHF 20.– est demandé pour chaque demi-heure.
- Les frais sont à payer par bulletin de versement à 30 jours.

Renseignements et inscriptions : Pro Senectute Fribourg - 026 347 12 40 - Nos heures d'ouverture : Lu – Ve 08h00-11h30 / 13h00-17h00

■ Loto des enfants

Dimanche 8 décembre 2019 à 14h00
Grande salle de l'Aigle-Noir



Le bénéfice du loto des enfants va au profit des camps scolaires.

Venez nombreux en famille participer à ce loto !

■ Sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël se déroulera sur la place devant la voirie le **vendredi 13 décembre 2019 de 15h à 19h**

Le prix des sapins varie entre CHF 15.– et CHF 30.– pour les arbres d'une hauteur de 50 cm à 2 m.

Le Conseil des parents forme l'équipe bénévole des vendeurs. Il se fera un plaisir de remettre chaque année le produit de la vente aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un joyeux Noël.



■ Engagement de jeunes pour les travaux d'été

La Commune de Neyruz FR engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent



faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2020. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre en février/mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux ont lieu dans le courant du mois de juillet 2020.

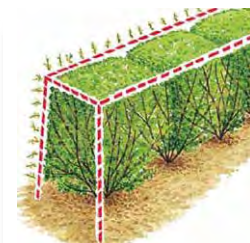


■ Émondage des arbres et arbustes et taille des haies vives bordant les routes publiques

La commune de Neyruz rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon la réglementation en vigueur, notamment de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

Nous vous rappelons quelques extraits de cette loi applicables dans notre commune :

- les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m. mesurée à partir du niveau de la chaussée;
- toute branche d'arbre ou arbuste débordant sur le trottoir doit être coupé jusqu'à une hauteur de 3 m. mesuré également à partir du niveau de ce dernier;



- les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m. du bord de la chaussée;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm;
- au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

Les propriétaires ou locataires d'habitation sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé. Aussi, nous vous demandons de veiller à ces diverses dispositions, en particulier à la taille des haies. Il en va de la sécurité des usagers.



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

FFR - Fédération Fribourgeoise des Retraités

La Fédération Fribourgeoise des Retraités compte environ 7'200 membres, répartis dans 7 sections de districts, 8 associations de retraités membres collectifs (St-Paul, Cardinal, Etat de Fribourg par exemple) dont **668 membres pour notre seule section SARINE** (184 couples et 300 membres individuels). Notre Fédération est reconnue par le Conseil d'Etat en qualité de partenaire et de porte-parole des retraités du canton.

- Nos buts :**
- ° Définir et promouvoir une politique sociale favorable
 - ° Encourager la participation des retraités à des activités bénévoles, socialement utiles
 - ° Développement des services médico-sociaux tels que l'aide et les soins à domicile
 - ° Réalisation d'appartements sécurisés avec encadrement médico-social
 - ° Les dispositions de fin de vie et les soins palliatifs sont des thèmes qui nous occupent

- Vie de la section :**
- Le côté amical n'est pas négligé et nous proposons chaque année à nos membres les loisirs suivants :
- ° Un repas convivial avec animation
 - ° Une sortie au printemps et une sortie en automne
 - ° Un match aux cartes et un après-midi récréatif avec loto



Sortie Grimmel - Furka 2017

- Adhésion :**
- ° Si vous disposez d'internet, veuillez consulter le site de la Fédération sur www.ffr-frv.ch, cliquer sur "section Sarine", et contacter-nous
 - ° Dans le cas contraire, vous pouvez contacter :
 - > Serge Vonlanthen, caissier, 026 / 446 43 47
 - > Jean-Paul Repond, contrôle des membres, 026 / 322 10 34
 - ° Nous vous adresserons la demande d'adhésion ainsi que les documents relatifs aux activités de la section.
 - ° La cotisation annuelle est modeste. Elle se monte à Fr. 20,00 pour un membre individuel et à Fr. 30,00 pour un couple.

Avec nos meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

**FFR - Fédération Fribourgeoise des Retraités
Section Sarine**

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**



**... à partir
du 15 décembre 2019**

Tous mes avantages sur tpf.ch

Districts de la Sarine et de la Singine

CHANGEMENT D'HORAIRE

127 **Fribourg - Planfayon**
Départs supplémentaires en soirée.

182 **Fribourg - Tafers - Heitenried - Schmiten - Wünnewil**
Prolongation de toutes les courses jusqu'à Wünnewil OS.

542 **Chésopelloz - Belfaux - La Corbaz**
Nouvelle ligne de bus Chésopelloz – Belfaux – La Corbaz.

Les arrêts de la ligne sont les suivants :
Chésopelloz ; Champ-Montant, Village, Le Haut, Corminboeuf ; Centre-Sportif, Village, Amont, Belfaux ;
Route de Lossy, Formangueires, Moulin, Lossy, Ecole, La Corbaz, Ancienne école


544 **Fribourg - Avenches - Domdidier - Gletterens**

545 **Fribourg - Misery - Courtepin**
Desserte de la nouvelle gare de Givisiez pour ces deux lignes.

N11 **Fribourg - Giffers - Plaffeien**

N16 **Fribourg - St.Ursen - Alterswil - Heitenried**

N25 **Bulle - Farvagny - Fribourg**

 **Les bus de nuit circulent désormais les veilles des fériés sauf le 24 décembre:**
Avant Nouvel-An, la nuit du 1^{er} au 2 janvier, avant le Vendredi Saint, avant le jeudi de l'Ascension,
avant le lundi de Pâques, avant le lundi de Pentecôte, avant le 1^{er} août, la nuit du 25 au 26 décembre.



Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit»!

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.

Dessin: Silvan Wegmann

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.

Le point sur les dicastères

■ 1 – Administration, aménagement et projets

■ Administration

Le 15 mai 2019 la nouvelle Secrétaire communale, Madame Ariane Menoud, est entrée en fonction. De par son expérience des fonctions similaires occupées à La Roche et Givisiez, elle a rapidement pris ses marques et impulsé une nouvelle dynamique à l'équipe de l'administration. Il faut encore une fois relever que les collaboratrices ont assumé avec professionnalisme leur mission pour répondre aux besoins des Neyruziennes et Neyruziens durant les périodes de vacance du responsable. Elle a su raviver l'esprit d'équipe et permet à chacun de laisser exprimer ses compétences et son savoir. Sa capacité d'écoute et de gestion sont appréciées tant par le personnel communal que par les membres du Conseil communal.

Ainsi Madame Menoud pouvait et peut compter sur des collaboratrices qualifiées et motivées. Ce contexte lui a permis de mettre au goût du jour divers projets dormants tels que la plateforme du suivi et d'imputation des heures, le traitement électronique des factures, la mise à jour du parc informatique et ses outils métiers, la création de processus dédiés à la gestion d'une administration publique, etc. Sa liste est bien garnie, mais avec une équipe motivée pour l'épauler, l'administration communale a trouvé un chef d'orchestre qui saura harmoniser avec efficacité, compétences et disponibilité à sa population.

Les membres du Conseil communal ont trouvé en elle, une Responsable compétente capable de les assister dans l'accomplissement des tâches de leur dicastère. Sous la conduite de Madame Menoud, la commune possède désormais une équipe qui saura s'adapter aux évolutions et faire face aux nombreux défis à venir.

Martial Wicht

■ Responsable administrative et Secrétaire communale : J + 6 mois

J'ai le plaisir d'occuper la fonction de Responsable administrative et Secrétaire communale depuis le 15 mai dernier, comme vous avez pu l'apprendre en lisant l'Écureuil de ce printemps.

Certains font le bilan de leurs activités après 100 jours. Permettez-moi de faire le mien après six mois.

A mon arrivée, j'ai rencontré une équipe dynamique, motivée et qui, malgré la vacance de mon poste durant une certaine période, a effectué le travail quotidien d'une administration communale à entière satisfaction. Un grand merci à toute l'équipe de m'avoir si bien accueillie. Un merci particulier à Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, qui a assumé la suppléance de mon poste en tant qu'adjointe.

Depuis mon arrivée, plusieurs chantiers, notamment initiés par mes prédécesseurs, ont pu être menés à terme, tels que le logiciel de contrôle des heures et le suivi des activités, la validation des factures de manière électronique, la mise en service du pilier électronique et le nouveau site internet.

La plateforme FRIAC, application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, a aussi nécessité – et nécessite encore – quelques adaptations administratives.

De multiples défis m'attendent encore et je me réjouis de les relever avec l'ensemble du personnel communal.

Je profite également de ces quelques mots pour adresser mes remerciements aux membres du Conseil communal pour leur accueil et leur précieuse collaboration. Merci aussi à vous toutes et tous, chères Neyruziennes et Neyruziens. Je me réjouis de faire votre connaissance, que ce soit lors de la prochaine Assemblée communale, d'un contact à l'administration ou d'un événement à venir.

Ariane Menoud





■ 2019, une année de changements à l'administration communale

Plusieurs changements au sein du personnel administratif sont survenus durant cette année.

Au revoir à

- Mme Stéphanie Menoud, collaboratrice au secrétariat scolaire, qui a cessé son activité le 28 février
- Mme Marie Antoinette Roulin, collaboratrice au service des finances, qui a cessé son activité le 31 juillet

Elles ont toutes deux choisi de relever de nouveaux défis professionnels. Nous leur réitérons nos remerciements et leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles activités professionnelles.

Et bienvenue à

- Mme Ariane Menoud, secrétaire communale et responsable de l'administration, dès le 15 mai
- Mme Carole Constantin, collaboratrice au secrétariat scolaire dès le 1er février
- Mme Roxane Robatel, collaboratrice au service des finances dès le 1er octobre

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de l'administration communale.

■ Tous unis...

Lors d'un de vos récents passages à l'administration communale, vous aurez peut-être eu l'occasion de découvrir l'un de ces tableaux, à l'entrée de la réception.

Quésaco ?

Durant un check-up de l'administration réalisé en 2017, les collaboratrices de l'administration ont effectué un travail de groupe afin de définir leur mission ainsi que leurs valeurs.

La touche finale a été apportée ce printemps, en présence de la nouvelle Responsable administrative, lors d'une séance photo un peu particulière, puisqu'il s'agissait des mains des collaboratrices. Cela montre que l'administration est une équipe professionnelle offrant un service convivial aux Neyruziennes et aux Neyruziens.

C'est désormais forte de ces symboles que l'équipe de l'administration se fait un plaisir de vous accueillir.

Administration de Neyruz, une équipe unie au service de la collectivité et des autorités



Le dynamisme au service du cadre de vie

Administration de Neyruz, une équipe de professionnels et un service convivial



Le dynamisme au service du cadre de vie

■ **2019, le nouveau visage de votre Conseil communal**



De gauche à droite :

M. Rémy Gendre, Conseiller communal, Dicastère de la Culture

Mme Catherine Guillaume Girard, Conseillère communale, Dicastère des Constructions

M. Martial Wicht, Syndic, Dicastères de l'Administration, de l'Aménagement et des Projets

M. Axel de Montmollin, Conseiller communal, Dicastère de l'Ordre public et de la sécurité à la population

M. Héribert Dousse, Conseiller communal, Dicastère de l'Edilité

M. Bernard Kolly, Conseiller communal, Dicastère des Eaux

Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale, Dicastère des Affaires sociales

M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic, Dicastère des Finances

Mme Katuscia Sansonnens, Conseillère communale, Dicastère de l'Enseignement obligatoire



■ Et si on communiquait ?

A l'heure où les réseaux sociaux et les innombrables canaux nous informent quasi en temps réel et presque à la vitesse de la lumière de tous les événements qui se passent dans le monde, Neyruz se met « à la page » et vous présente, tout comme le gouvernement cantonal dans son programme de législature, « Neyruz 4.0 ».

Découvrons ensemble ces moyens de communication :

- **le pilier électronique interactif**

Situé devant l'administration communale, il vous renseigne de manière interactive sur l'actualité, les mises à l'enquête, les manifestations à venir ainsi que diverses autres informations officielles.

- **la page facebook Commune de Neyruz**

Elle vit au rythme des divers événements et manifestations de la Commune.

- **le compte twitter @CNeyruz**

Nouvellement mis en service, ce canal de communication rapide vous permet, avec des tweets de 140 caractères au maximum, de vous tenir au courant des dernières news communales.

- **le nouveau site internet
www.neyruz.ch**

Remis au goût du jour, modernisé, redynamisé, le nouveau site internet sera en ligne sous le sapin de Noël 2019.



De nombreux autres sites vous permettent de trouver, en quelques clics, nombre de réponses à vos interrogations en lien avec les administrations. Citons par exemple

- **le guichet virtuel de la Confédération : www.ch.ch**



- **le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg**, vous permettant notamment de commander un acte officiel, une publication, de retrouver un objet perdu, de demander un extrait de poursuites, ... : www.fr.ch/commander



- **le site de l'Etat de Fribourg : www.fr.ch**



- **le portail cartographique du canton de Fribourg : www.map.geo.fr.ch**



Les quelques outils ci-dessus sont bien évidemment des supports de communication à votre disposition que nous vous invitons à consommer, mais n'oublions pas l'essentiel, le contact humain, par le biais de votre Conseil communal et de ses collaboratrices et collaborateurs communaux.



■ Situation générale des projets

L'avancement des nombreux chantiers se fait selon les plannings corrigés des aléas inévitables dans les projets d'infrastructures. Comme cela a été relevé à de multiples reprises, les chantiers communaux sont conditionnés par des paramètres qui ne sont pas tous sous le contrôle de la commune.



Le chantier de la séquence 3 (giratoire Daille – Route de la Charrière) qui était planifié pour septembre 2019 a été décalé au début 2020. Suite à la nouvelle répartition des coûts, le Service des ponts et chaussées (SPC) a décidé de ne faire qu'un seul chantier, à savoir la pose des conduites, la création de la mobilité douce, le redimensionnement de la chaussée et la pose des palissades anti-bruit. Chacun des travaux occasionnerait des perturbations du trafic. La réalisation d'un seul chantier perturbera la circulation une seule fois. De plus, au vu de l'importance du chantier, il est moins coûteux de mettre en place des dispositifs permettant de réduire les nuisances. Par exemple, sur la séquence 3, la circulation sera bidirectionnelle aux heures de pointe et unidirectionnelle entre les créneaux de pointe.

La séquence 4 (Route de la Charrière – Pont CFF) nécessitera l'acquisition de bien-fonds pour permettre de réaliser le gabarit de la chaussée et de la voie de mobilité douce. Toutefois, ce segment est prioritaire selon le programme du SPC.

Les autres chantiers évolueront selon le tableau des projets.

Le site Internet www.neyruz.ch annonce le début des travaux ainsi que les événements particuliers durant le chantier. Le compte twitter CNeyruz donne également des informations sur le déroulement des chantiers.

Lors de la dernière assemblée communale, le principe de la vente du terrain de la Route d'Onnens Sud, Art. RF 331 (partiel) avait été accepté par l'Assemblée. Les négociations avec un acheteur sont en cours. Il y a accord sur les termes principaux, ce qui va nous permettre de rédiger un contrat afin de permettre à l'investisseur de lancer des études concrètes en vue d'établir le PAD ainsi qu'à la commune d'être partie prenante à l'élaboration du projet. La vente effective aura lieu lorsque le PAD sera approuvé par la DAEC.

■ Neyergie

L'année 2019 a été une importante année pour Neyergie SA, la société d'énergies renouvelables en mains communales. En effet, une RCP (Regroupement de Consommateurs Propres) a été formée afin de consommer localement l'électricité produite par la centrale photovoltaïque située sur les toitures du Clédard. Cette dernière, d'une puissance installée de 365kW, est totalement opérationnelle. L'OFEN a validé la phase 2 du projet, ce qui s'est manifesté par le deuxième versement de la subvention. La 3e phase comprenant la mise en place d'une batterie de stockage ainsi que de la pompe à chaleur est en cours d'étude.

Le réseau de chaleur a été étendu aux immeubles du Clédard et pourra dans une prochaine phase s'étendre





aux immeubles à construire au Sud de la ligne CFF. Les investissements sont en phase avec la planification.

Toutes les personnes concernées par le développement durable ou souhaitant investir sur le territoire communal ont toujours la possibilité de participer au financement de la centrale photovoltaïque. Vous trouverez toutes les informations utiles sous www.neyruz.ch/neyergie.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse info@neyergie.green ou par téléphone au secrétariat de Neyergie SA au 026 916 15 75.

■ 25 mai 2019, Inauguration de la Fresque de Willy Richard

A l'image de « l'Installation », cette œuvre féérique créée par l'artiste Willy Richard, la fête fut belle et haute en couleurs en ce samedi 25 mai 2019!

Toute l'équipe d'organisation remercie invités et visiteurs de leur présence à cet événement orchestré par le Conseil communal et initié par ce dernier pour exprimer sa gratitude à Jean-Luc Nordmann, généreux donateur de cette imposante œuvre, ainsi qu'honorées Willy Richard créateur de « l'Installation ».

Willy Richard et Jean-Luc Nordmann furent touchés de cette journée qui leur a été dédiée. La participation de la population comme des Autorités fut une preuve de la reconnaissance de Neyruz pour cet exceptionnel cadeau. L'émotion fut perceptible dans le timbre de la voix de ces derniers durant le discours qu'ils ont tenu face à un public émerveillé et devant un Jean Tinguely sublimant le centre de « l'Installation » du haut de ses 2,50 mètres dans son mythique « bleu de travail ».

Honorés par la présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Sieggen, les personnes présentes ont prêté une oreille attentive à son discours officiel dévolu à la

culture et dans lequel il a fait l'éloge de l'artiste Willy Richard et de son effigie inclassable et non moins ami, Jean Tinguely.

Parmi les invités et visiteurs qui nous ont fait le plaisir de se joindre à nous ce 25 mai 2019, quelques proches de la famille de Jean Tinguely, de la famille de Willy Richard, de celle de Jean-Luc Nordmann ainsi que du Groupe éponyme. Étaient également présents des représentants des Autorités communales régionales et de Gollion, commune de résidence de Willy Richard, ainsi que des personnalités du monde de la culture et des services cantonaux, dont Mme Roos de la Ville de Fribourg, et surtout beaucoup de Neyruziennes et Neyruziens.

Telle fut la fête : mélodieuse par ses intermèdes musicaux mis en scène par La Cordiale, colorée et pétillante au moment de dévoiler « l'Illustration » par 2 mains innocentes, solennelle durant sa partie officielle dirigée par Martial Wicht, Syndic de Neyruz et Rémy Gendre, responsable du dicastère de la Culture et pour finir, festive dans sa partie conviviale durant laquelle le Ski-Club a tenu le bar et notre laitier la louche pour servir la soupe de chalet offerte à tous nos invités.

Les représentants de l'exécutif ont remercié l'équipe d'organisation laquelle a fait preuve de dynamisme pour mettre sur pied cet événement qui restera un souvenir inoubliable pour ses membres qui remercie chaleureusement tous ceux qui ont l'honneur de leur présence !

Willy Richard a réalisé, tout spécialement pour l'occasion, une œuvre illustrant cette inauguration. Elle a été reproduite en tirage numéroté de 1 à 100. Si vous souhaitez en acquérir un numéro, quelques exemplaires sont disponibles à l'administration communale au prix de CHF 60.-/pièce.

Martial Wicht

¹« Installation » terme caractérisant ce type d'œuvre, selon le glossaire des termes d'art



■ 2 – Enseignement obligatoire

■ Bibliothèque Terre-Lune

Deux changements ont vu le jour à la bibliothèque depuis septembre 2019 :

- instauration d'un règlement afin de tenir compte de l'augmentation constante du nombre de lecteurs et du développement continu des prestations ;
- ouverture de la bibliothèque à d'autres communes.

Les habitants de Cottens, d'Onnens et d'ailleurs peuvent désormais ouvrir un compte et emprunter des ouvrages auprès de la bibliothèque de Neyruz, moyennant une cotisation de 20 francs par année. Pour les Neyruziennes et Neyruziens, l'inscription et le prêt restent gratuits.

Animations

Notre première activité de la rentrée s'est tenue le 8 novembre avec la « Nuit du conte », soirée réservée aux enfants de 1 et 2H ainsi qu'à leurs familles.

Prochaines animations :

- « Né-e pour lire », les lundis 27 janvier, 30 mars et 25 mai à 10h30. Atelier pour bébés, préscolaires et leurs parents. Chansons, comptines et activités pour familiariser les tout-petits au langage et au monde des livres. Gratuit et sans inscription.
- « Atelier des lutins », mercredi 11 et samedi 14 décembre. Réservé aux enfants de 5 et 6H. Confection de décoration de Noël à partir de vieux livres et journaux, suivie d'un goûter festif.
- « Samedi des bibliothèques », le 14 mars de 9h00 à 16h00. Contes et animations tout au long de la journée. Thème de cette année : « Même pas peur ! ». Entrée libre et sans inscription, ouvert à tous.
- « Ateliers du printemps », mercredi 25 et samedi 28 mars. Réservés aux enfants de 3 et 4H.
- Vernissage du concours d'écriture, le vendredi 3 avril dès 15h15. Concours auquel peuvent participer tous les enfants de 1 à 8H. Vernissage et exposition

ouvert à tous les habitants.

- « Ateliers 0 déchet », mercredi 27 et samedi 30 mai. Pour les élèves de 7 et 8H. Sur inscription.
- « Contes à la forêt », durant le mois de juin (les dates seront communiquées ultérieurement en fonction de la météo).

Restez informé sur nos activités en suivant notre page facebook : Bibliothèque Terre-Lune.

La bibliothèque en chiffres

6329 documents à disposition

598 nouveaux ouvrages depuis janvier 2019

395 lecteurs

7933 documents empruntés depuis janvier 2019

Horaires d'ouverture

Mardi et jeudi de 15h15 à 16h00

Mercredi de 13h30 à 15h30

Samedi de 9h00 à 11h00.

Ouvert également durant les vacances scolaires.

Fermeture annuelle durant les vacances d'été.

Francisca Barros Berlendis

Responsable de la bibliothèque Terre-Lune



■ 3 – Culture

■ Réaudit pour le Label Cité de l'Énergie

La commune de Neyruz a brillamment réussi le réaudit pour la conservation du Label Cité de l'Énergie et par conséquent conserve ce label. A relever que pour tous les critères évalués nous avons obtenu plus de points voire largement plus que le minimum requis. A l'heure où ces lignes sont écrites, le rapport d'audit dans sa version provisoire nous évalue à 69,5 points alors qu'il faut 50 pour l'attribution du label et qu'il en faudrait 75 pour atteindre le niveau d'excellence, le label Gold. Il convient de remercier toutes les personnes impliquées dans le processus de mise en œuvre des plans d'actions, particulièrement le Conseil communal, le personnel de l'administration, de la voirie, les membres des commissions et de Nenergy SA, car cet engagement collectif fût la clé de cette belle réussite. L'effort mérite d'être poursuivi afin d'assurer un avenir durable, lequel sera certainement récompensé par l'obtention du label gold dans les toutes prochaines années. En effet, cette année déjà, deux critères sur cinq remplissent ces exigences, ceci grâce aux projets de production et d'utilisation d'énergies renouvelables, tel que le CAD et la centrale photovoltaïque. L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions permettant de soutenir le développement durable sur le territoire communal avec pour corolaire, nous l'espérons, l'obtention du label gold durant la présente législature.

■ 4 – Ordre public et sécurité à la population

■ Plantation d'une haie vive

Sous l'impulsion du Conseiller communal en charge des forêts et de l'environnement, avec l'appui de ses collègues au Conseil constituant le groupe interne 'biodiversité', ainsi qu'avec le soutien actif de la Commission de l'énergie, les Autorités communales ont organisé le 18 octobre dernier la plantation d'une haie vive, afin d'améliorer la diversité des espèces sur notre territoire communal tout en remodelant le paysage rural.

Cette haie a été plantée sur un parcelle communal, entre la forêt du Bois de Simon et l'ancien réservoir d'eau, au lieu-dit «La Grande Fin».

420 plants, représentant plus de 20 espèces de buissons indigènes, ont été mis en place pour former un beau cordon de presque 125 mètres de long et 3 mètres de large;



■ La vie de nos sociétés

Les sociétés continuent leur excellent apport à la vie sociale, à l'intégration et à l'image de la commune. Cet automne, les Ecureuils ont fêté leur jubilé sous un soleil radieux. L'année prochaine, ce sera au tour du Ski-club. Il est important pour la commune de garantir une égalité de traitement entre toutes les sociétés. Une solution a ainsi pu être trouvée pour le local de la jeunesse. Actuellement, la commune fournit une subvention pour les sociétés, avec une prime pour les sociétés qui forment des jeunes. De plus, un montant est également versé pour les différents jubilés. Finalement, à l'heure d'écrire ce message, la commune poursuit le processus d'attribution de l'organisation de la Fête nationale 2020. Toujours dans un but d'égalité de traitement, la phase de candidature a été ouverte à toutes nos sociétés.

Rémy Gendre

s'y ajoutent 5 arbres tiges d'essences locales qui permettront également de donner du volume et de la structure au concept.

De part et d'autre de la haie se trouvera une bande herbeuse tampon de type 'prairie fleurie', à fauche tardive.

Ce projet, conduit sur le plan institutionnel, s'inscrit parfaitement dans le cadre législatif qui recommande aux exploitants agricoles de tout mettre en œuvre pour favoriser la promotion de la biodiversité; par la composition que nous avons voulu lui donner, il s'inscrit d'emblée sous les réalisations de haute qualité écologiques, et représente ce qui peut être fait de mieux à l'heure actuelle au regard des exigences fixées par la Confédération envers les agriculteurs.

Cette haie sera donc parfaitement favorable à la biodiver-



sité, alors qu'elle permettra le refuge à de nombreuses espèces actuellement défavorisées par un milieu rural trop ouvert.

Un petit sentier sera aménagé sur toute sa longueur et à l'extrémité de celui-ci, un panneau didactique informera à terme les promeneurs qui pourront ainsi profiter d'un spectacle naturel et coloré qui variera tout au long de l'année.

Lors de cette journée de la plantation, près de 100 enfants de l'École Terre-Lune, accompagnés de leurs enseignantes, d'employés communaux, de membres du Conseil Communal, et de la Commission Énergie ont mis justement toute leur énergie à la réalisation efficace et soignée de ce projet.

Malgré une pluie battante, elles et ils ont creusé, porté, planté, taillé, avec tout l'enthousiasme indispensable. Au moins, l'arrosage complémentaire ne fut-il pas nécessaire !

Ultérieurement, lorsque la plantation sera âgée de 5 à 8 ans, divers travaux d'entretien échelonnés et sélectifs devront être entrepris par tronçons successifs; selon intérêt, nous pourrions alors parfaitement envisager retourner sous encadrement de spécialistes avec un groupe de citoyens intéressés, voire même pourquoi pas des élèves de l'école, participer à ces travaux de régénération sous une approche de «corvées citoyennes», et ainsi soutenir de manière active et utile l'exploitant de la parcelle agricole attenante ...

Axel de Montmollin

■ 5 – Affaires sociales

■ Au revoir Sabine, et merci

Après plus de 17 ans en tant que coordinatrice des repas à domicile, Sabine Roth a décidé de passer le flambeau à la fin de cette année.

C'est en effet en septembre 2002 que les premiers repas ont été livrés à Neyruz. A la suite d'un sondage auprès de la population effectué par la commission d'entraide d'alors, sous la houlette d'Anne-Rose Odin, Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales, un groupe de travail s'est formé et a œuvré à la mise en place de ce service. Sabine en a été la coordinatrice depuis le début. Par son efficacité et son sens de l'organisation, elle a ainsi contribué à la création et au développement de cette offre appréciée par nos citoyens et innovante pour l'époque. Pour la Fondation St-Martin de Cottens, il s'agissait en effet d'une nouvelle offre qui s'est développée ensuite avec d'autres communes. Depuis septembre 2002 jusqu'à la fin de l'année 2018, ce ne sont pas moins de 27'370 repas qui ont été livrés dans la commune de Neyruz.

Recruter les bénévoles par le bouche à oreille ou par un « petit coup de téléphone », planifier les livraisons, faire le lien avec la cuisine de la Fondation St-Martin à Cottens, recevoir les demandes des citoyens et être à leur écoute, c'est avec une grande disponibilité que Sabine a effectué toutes ces tâches depuis 2002. En échangeant avec elle pour préparer cet article, Sabine m'a dit avoir eu beaucoup de satisfaction pendant toutes ces années. Elle a également confirmé que ce service correspond à un besoin nutritionnel et humain. Besoin nutritionnel pour les personnes malades, en convalescence, ou pour les personnes âgées. Besoin au niveau humain ensuite : la visite et l'échange avec le bénévole. On sait que la maladie et l'âge sont des facteurs d'isolement. L'écoute, l'empathie et la bienveillance des bénévoles sont des denrées de plus en plus rares aujourd'hui, et d'autant plus précieuses.

Avec le départ de Sabine, c'est une page qui se tourne. Merci Sabine pour ta serviabilité au service de tous et nous te souhaitons beaucoup de plaisirs pour la pratique de tes nombreux hobbies.

La coordination des repas sera assurée depuis la fin de cette année par l'administration communale. Ainsi, si vous souhaitez recevoir les repas à domicile, si vous avez des questions au sujet de ce service, ou si vous avez du temps à disposition et souhaitez vous engager comme bénévole, vous pouvez vous adresser à l'administration communale par téléphone au 026 916 15 50

les lundis, mercredis et vendredis de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h30 (16h le vendredi), ou par courriel à l'adresse suivante : neyruz@neyruz.ch

C'est avec plaisir que nous vous informerons.

Murielle Roos Bovey

■ 6 – Edilite, sécurité et protection de la population

■ Coup de balai

Cette année, l'opération « Coup de balai » a eu lieu le 27 mai dernier avec l'active participation de tous les enfants de notre cercle scolaire. Ce sont plus de 250 élèves qui ont œuvré durant toute une matinée afin de rendre nos routes, rues et forêts propres en ramassant toutes sortes de débris que notre société jette par la fenêtre de la voiture, dépose dans les forêts, etc... dans un total irrespect de la nature. Afin d'assurer la sécurité de nos enfants pour cette action, le club des aînés « les marcheurs du mardi » les ont accompagnés et ils ont ainsi favorisé les relations intergénérationnelles qui sont si importantes à nos yeux.

Pour rappel, le littering désigne le phénomène qui consiste à abandonner les déchets, intentionnellement ou par négligence, dans les rues, sur les places et dans les forêts. En plus d'altérer la qualité de vie et de renforcer le sentiment d'insécurité, il occasionne de très importants coûts de nettoyage. La facture qui lui est imputable a ainsi été estimée à quelque 200 millions de francs par année en Suisse, dont les trois quarts sont supportés par les communes. En participant à la dispersion de plastiques dans les espaces publics, le littering constitue également une source de dissémination du plastique dans les milieux naturels, notamment les lacs et les rivières. Un comportement responsable vis-à-vis de nos déchets et de notre consommation peuvent contribuer à réduire largement les impacts négatifs du littering.

Nos enfants ont effectué un travail de qualité et ils ont été sensibilisés aux méfaits de cette pollution dans notre beau village. Nous pouvons les remercier chaleureusement. C'est un peu plus de 110 kg de déchets récupérés avec parfois des objets insolites.

BRAVO et **MERCI** à tous les participants, au corps enseignant, aux accompagnants (les marcheurs du mardi) et au service édilitaire pour la réussite de cette belle action à renouveler.



■ Guide pour la gestion des déchets

Durant le mois de décembre 2019, un nouveau guide intitulé "MEMODéchets" sera distribué pour la première fois à tous les ménages. Il contiendra les principales informations pour l'élimination et le ramassage des déchets. Les informations contenues dans le guide sont également disponibles sur le site <https://www.memodechets.ch/> ainsi que sur l'app mobile MEMODéchets.

Mis à jour annuellement, il remplacera l'actuel « Tri au top ».

Saïdef SA a décidé d'offrir la possibilité à toutes les communes fribourgeoises de disposer d'un tel guide et Neyruz a adhéré à cette proposition.



Héribert Dousse

■ 7 – Eaux

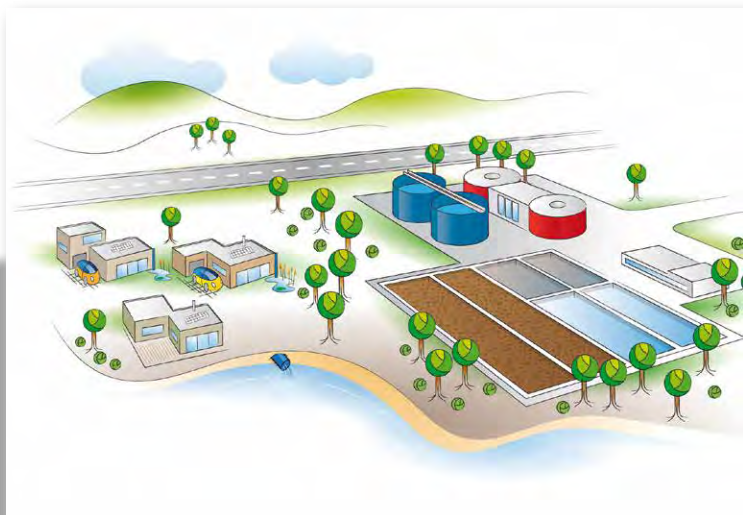
■ Règlements sur l'eau potable

Lors de l'assemblée communale de décembre 2018, il avait été prévu de soumettre les règlements communaux pour l'eau potable et les eaux usées. Toutefois, toutes les conditions n'étaient pas réunies pour procéder à mise en votation.

En effet, en tant que membre de l'association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO), Neyruz met en commun ses ressources avec celles des autres communes de l'association laquelle nous approvisionne en eau potable. De ce fait, le règlement de Neyruz doit prendre en compte tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, après avoir mis à jour son PIEP (Plan directeur communal des infrastructures d'eau potable) nous étions en mesure de déterminer les paramètres au niveau communal, particulièrement les coûts de maintien de la valeur du réseau et des approvisionnements. Toutefois, le même exercice devait être mené au niveau de l'association, ce qui est actuellement en cours de finalisation. Afin de déterminer au plus juste les valeurs des différents paramètres de l'adduction à la distribution, les données de l'AESO sont indispensables. Le règlement à l'état de fin 2018 prenait bien en compte les éléments de l'AESO mais des indices indiquaient que la finalisation du PIEP comportait quelques évolutions par rapport aux premières estimations, ce qui nous a incités à suspendre le processus.

■ Règlements sur l'évacuation des eaux

Comme ci-avant, l'approbation du règlement pour les eaux usées était initialement agendée pour l'assemblée de décembre 2018. Toutefois, pour des raisons similaires à celles de l'eau potable avaient motivées la décision de ne pas le mettre à l'ordre du jour. Neyruz avait effectivement terminé la mise à jour de son PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). Toutefois, les eaux usées de Neyruz sont acheminées à la STEP (Station d'épuration des eaux usées) de Villars-sur-Glâne. Celle-ci devant être rénovée et complétée avec des installations de traitement des micropolluants, ce qui requerra d'importants investissements. Le règlement à l'état de fin 2018 prenait en compte des coûts établis sur la base d'estimations d'avant-projet. La décision de ne pas présenter le règlement sur l'eau potable a incité le Conseil communal à ne pas soumettre celui d'évacuation des eaux et d'attendre des estimations plus précises des investissements pour la rénovation de la STEP. Les chiffres sont aujourd'hui connus.



En conclusion, la prudence s'est avérée bonne conseillère. Dès que les incertitudes et inconnues seront levées, les règlements seront mis à jour et soumis à l'Assemblée communale pour approbation.





■ Informations destinées aux propriétaires d'immeubles sis sur la commune de Neyruz

Evacuation des eaux usées (évacuation des eaux des bienfonds)

La mise en séparatif des eaux usées (WC, etc.) et claires (toitures, etc.) est obligatoire selon la loi fédérale du 24 janvier 1991 (LEaux). Selon l'article 11 al. 2 let. a, **tous les bâtiments en zone à bâtir, y compris les habitations des exploitations agricoles, doivent être raccordés aux égouts publics.**

Selon le règlement cantonal RCEaux du 21 juin 2011, article 17, il est mentionné que la commune veille à la construction, à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement des installations publiques relatives à l'évacuation et à l'épuration des eaux qui font partie de l'équipement de base, (art 94 et 96 LATeC), selon les exigences définies dans les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).



Art. 17 b) Equipement de base

¹ La commune veille à la construction, à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement des installations publiques relatives à l'évacuation et à l'épuration des eaux qui font partie de l'équipement de base (art. 94 et 96 LATeC), selon les exigences définies dans le PGEE.

² L'équipement d'un terrain ne peut pas être considéré comme complet (art. 93 al. 2 et 95 LATeC) si les installations nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux ne garantissent pas une protection efficace des eaux.

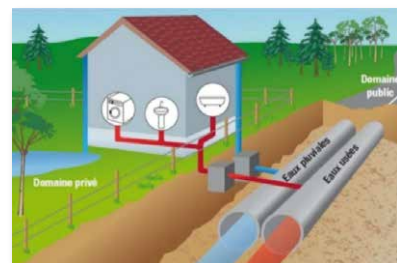
L'article 18 du même règlement précise que la commune contrôle la conformité des demandes de permis de construire par rapport au PGEE et à l'article 11 de l'Ordonnance fédérale sur les eaux (OEaux) relatif à la séparation des eaux à évacuer dans les bâtiments. Pour les fonds bâtis, la commune ordonne aux propriétaires concernés d'adapter le raccordement aux exigences fixées par le PGEE au plus tard au moment de la modification du réseau communal.

En bref, dans les zones à bâtir, selon les lois fédérales et cantonales, dès que la commune construit les canalisations permettant d'évacuer séparément les eaux claires et usées, les propriétaires doivent procéder à la mise en séparatif de leurs eaux usées sans limite budgétaire, contrairement aux immeubles situés hors zone à bâtir pour lesquels la limite de CHF 8'000 par équivalent habitants est admise.



Les autorités Neyruziennes ont adopté un principe plus flexible sans pour autant renoncer à faire appliquer la loi. Ainsi, elles tolèrent que les propriétaires diffèrent leur investissement dans le temps mais au plus tard jusqu'à une nouvelle mise à l'enquête relative à leur immeuble. Toutefois, lors de la réalisation des collecteurs communaux pour la mise en séparatif, la commune construit, à la charge des propriétaires, deux chambres pour la collecte des eaux claires respectivement usées en limite du bienfonds communal sur lequel passe les collecteurs. Lorsque plusieurs propriétaires sont concernés, le coût de la construction des chambres sera réparti au prorata du nombre des surfaces de bienfonds concernés.

La commune encourage les propriétaires à se mettre en conformité lors de la construction du chantier communal de la mise en séparatif, et ainsi bénéficier de l'assistance des mandataires de la commune.



La commune se réserve la possibilité de prévoir une disposition

dans le règlement communal pour les propriétaires qui ne se raccorderaient pas alors qu'ils en ont la possibilité.

Selon les circonstances, la commune peut déléguer, pour les études de mise en séparatif, l'ingénieur qui réalise le projet communal et assumer tout ou partie des coûts afin de simplifier la coordination. Les propriétaires peuvent confier les travaux à la même entreprise que la commune ou à une entreprise de leur choix pour exécuter les travaux qui leur incombent. D'autres arrangements restent réservés.



RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 19-FR-46956

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Neyruz FR
 Prélèvement du : 30.10.2019 Effectué par : Monsieur Gilbert DEFFERARD Date arrivée : 30.10.2019
 Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: légères pluies
 Météo 2-5 jours avant le prélèvement: légères pluies

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 19-126895 - Eau potable après le traitement

Secteur : 053 - Mélange Côte de Rosé et Fantôme
 Lieu de prélèvement : 01 - Station de pompage Entre-Essiva, après UV, Neyruz FR
 Température de l'eau : 9 °C
 Débit [l/min] : 5

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	604 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.06 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

Bernard Kolly

■ 8 – Constructions et développement durable

■ Parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg des demandes de permis de construire

Depuis le 1^{er} septembre 2019, toutes les demandes de permis de construire, y compris en procédure simplifiée, sont désormais publiées dans la Feuille officielle du canton de Fribourg. Ces publications sont également consultables durant le temps d'enquête sur le site internet communal ainsi qu'au pilier public, rendant ainsi formellement visible tous projets de construction mis à

l'enquête, dans un souci de transparence et de respect du délai d'enquête publique.

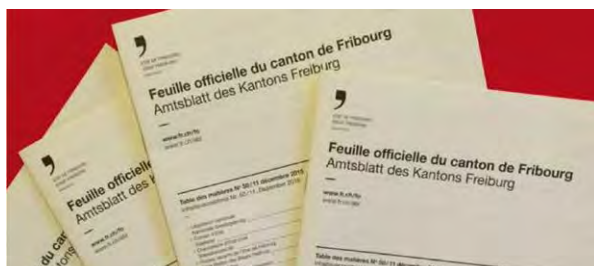
Aussi, les voisins, sauf lors de demande de dérogation, ne sont-ils plus avisés par courrier recommandé.

Cette façon de procéder permet en particulier de satisfaire au droit des tiers spécialement impacté en matière de construction.

Il est fréquent d'entendre des requérants dire que la signature de leurs voisins directs suffit pour obtenir un permis de minime importance. Le ReLAtEc est formel : une demande de permis en procédure simplifiée passe par une procédure ad hoc et complète dans laquelle la signature des voisins n'est pas requise, hormis pour la documentation spéciale telle que convention de dérogation, accord écrit des copropriétaires, etc.

Nous rappelons également que depuis juin dernier, toutes les demandes de permis s'élaborent via la plateforme FRIAC.

Catherine Guillaume Girard





Auberge 4 Vents

Sylvie & Serkan Varli
Rte de Grandfey 124
1763 Granges-Paccot

www.auberge4vents.ch
info@auberge4vents.ch
026 321 56 00

F. BOVEY SA
CHAUFFAGE—SANITAIRE

L'énergie au naturel!

Mobile 079/276.57.80

VECTOR
communication

créateur de solutions

internet • multimédias • marketing mobile

www.vector.ch

La commune de Neyruz remercie
tous les annonceurs présents sur
cette publication.

POMPES FUNÈBRES

1916



MURITH

Pérolles 27
Fribourg

www.pompesfunebresmurith.ch

En toute confiance

026 322 41 43

Prévoyance obsèques
Chapelle funéraire de Chantemerle

La **vie Associative** de notre commune



Concert de l'Avent

“suivez l'étoile”

œuvres a capella

La Chanson du Moulin

Direction : Maxime Grand

Ensemble vocal
Octonote

Direction : Maxime Grand

Église de Neyruz
Samedi 14 décembre 2019
20 h 15

Entrée libre, collecte

MATCH AUX CARTES VILLAGEOIS "Individuel"



VENDREDI 17 JANVIER 2020

**Restaurant de l'Aigle Noir
Neyruz**

Inscriptions : dès 18h30

Début du match 19h30

20.-- PAR PERSONNE COLLATION INCLUSE



Société organisatrice
Club de pétanque *La Rincette*
avec la collaboration du





**La commission d'animation de
Neyruz**

Vous invite à sa

Grande brocante

Bourse aux jouets

**Samedi
8 février 2020
10h00 – 17h00**



Vous êtes intéressé ?

Vous voulez participer ?



Inscrivez-vous

Jusqu'au 31 décembre 2019

au : 079 532 38 83 ou
neyruzanimation@gmail.com



La commission d'animation villageoise
vous invite à son



Déjeuner de Printemps

Samedi 16 mai 2020

Cour de l'école

Par n'importe quel temps

de **8h00 à 11h00**



Pain-tresse-cuchaule du four, beurre , confiture , fromage , café , thé , cacao ,
Vente de pain et tresse du four communal.



■ **Notes**



CARROSSERIE - PEINTURE METTRAUX SA

1740 Neyruz 026 477 30 00
www.carrosseriemettraux.ch



CHALEUR

Partez gagnants avec nos solutions de chauffage :
chauffage à distance
et gaz naturel

Notre chaleur, votre confort



celsius
groupe e

www.groupe-e.ch

groupe e

celsius
groupe e

connect
groupe e

entrefec
groupe e

greenwall
groupe e

groupe e
plus

PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE



Hôtel - Restaurant

La Chaumière

1740 Neyruz

PIERRE-ANDRÉ ET ALAIN DOUSSE

ONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR AFIN DE
PARTAGER DES MOMENTS CONVIVIAUX ENTRE
FAMILLE ET AMIS

- Hôtel - Restaurant 7/7
- 14 chambres rénovées avec douche / WC / TV / WIFI gratuit
- Fondue chinoise à discrétion avec viande et frites fraîches.
Adulte 27.- / enfant 14.- et carte de saison



Rte de Fribourg 17
026 477 10 05

lachaumiereneyruz@bluewin.ch
lachaumiereneyruz.ch



Une banque pour tous.

www.bcf.ch



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



**GARAGE
NEYRUZ** **LIMAT**



TOYOTA

ALWAYS A
BETTER WAY

www.garage-limat.ch

info@garage-limat.ch

026 477 90 90

RAV4 Hybrid Style 4x4, 2,5 HSD, CHF 50'500.-, 163 kW, 0 cons. 4,6l / 100km, CO² 103g / km, rend. énerg. A. 0 des émissions de CO² liées à la fourniture du carburant et/ou de l'électricité: 24g / km, 0 des émissions de CO² de tous les modèles de véhicules immatriculés en Suisse: 137g / km. Les valeurs de consommation sont des estimations et ne sont pas encore homologuées.